



Québec, le 25 mai 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

Comme l'a annoncé aujourd'hui le premier ministre, la majorité des régions qui étaient encore au palier d'alerte rouge passeront, le 31 mai prochain, au palier orange.

Ainsi, à compter de cette date, les mesures suivantes s'appliqueront dans les régions administratives de la **Capitale-Nationale**, de la **Montérégie**, des **Laurentides**, de **Lanaudière**, de l'**Outaouais**, de **Chaudière-Appalaches** (à l'exception des MRC de Montmagny, de L'Islet, de Beauce-Sartigan et de Robert-Cliche), de l'**Estrie** (à l'exception de la MRC du Granit), du **Bas-Saint-Laurent** (à l'exception des MRC de Rivière-du-Loup, des Basques, de Témiscouata et de Kamouraska) :

Principales mesures prévues au palier orange :

L'enseignement est offert à temps plein, en présence, à tous les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire.

Les activités parascolaires sont dorénavant permises en groupe-classe stable.

Pour les élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, les services éducatifs pourront reprendre en présence dans les centres, selon les modalités et horaires prévus. L'enseignement à distance demeure toujours possible pour ces deux secteurs.

Le port du masque d'intervention demeure requis en tout temps en classe, dans les aires communes et lors des déplacements, pour tous les élèves à l'exception de ceux du préscolaire.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les documents [Mesures sanitaires à observer selon le palier d'alerte régionale en vigueur](#) et [À l'école, je me protège et je protège les autres!](#).

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,

Alain Sans Cartier